

Le chauffage au bois domestique



En France, 78 % du bois énergie sont consommés dans le secteur domestique par les ménages. Cette énergie est produite par des appareils domestiques (poêles, inserts, chaudières, cuisinières) adaptés aux besoins du consommateur. La filière française s'est donné les moyens de réaliser des appareils de plus en plus performants dont la qualité est internationalement reconnue.

Historique d'une filière industrielle engagée dans la qualité

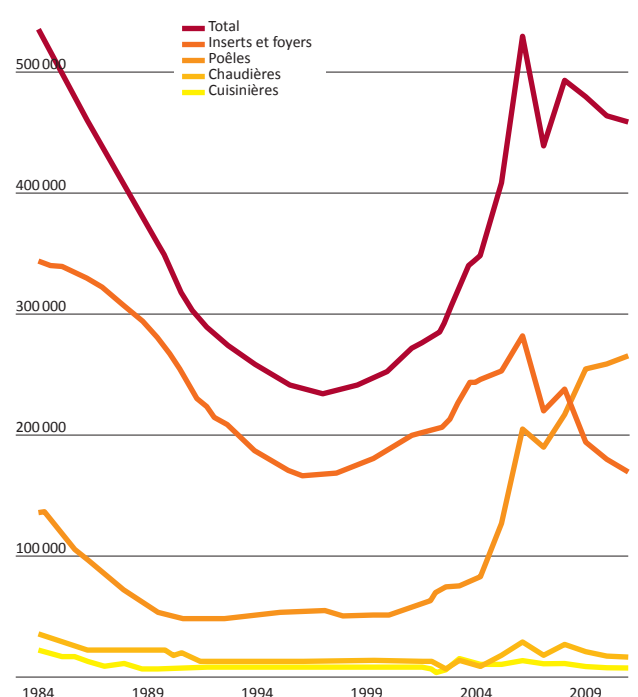
- Déb. 80** Création du foyer fermé
- 1992** Parution de la norme française NFD 35-376.
- 1993** Parution du décret n°93-1185 relatif à la sécurité des consommateurs en ce qui concerne les foyers fermés et les inserts
- 1993** Parution du DTU 24.2.2 (norme d'installation)
- 1995** Parution du DTU 24.2.3 (norme d'installation)
- 2000** Création de la charte Flamme Verte
- 2001** Création de la marque NF bois de chauffage
- 2003** Parution des normes NF EN 13229 (foyers et inserts) et NF EN 13240 (poêles à bois)
- 2005** Parution des amendements A2 des normes européennes relatifs à la mise en place du marquage CE
- 2005** Parution de l'arrêté rétablissant l'obligation de munir les maisons individuelles d'un conduit de fumée compatible avec le raccordement d'un appareil de chauffage au bois domestique
- 2006** Parution de la norme NF EN 14 785 (appareils à granulés)
- 2006** Parution des arrêtés définissant les opérations standardisées relatives aux CEE
- 2008** Parution de l'arrêté imposant le marquage CE pour les poêles à accumulation lente de chaleur et les poêles à granulés de bois
- 2008** Création de la marque NF granulés biocombustibles
- 2010** Nouvel étiquetage Flamme Verte et prélèvements de contrôle aléatoires sur les appareils labellisés
- 2011** Prise en compte des émissions de poussières à travers les classes de performances Flamme Verte
- 2012** La classe Flamme Verte 3 étoiles disparaît au bénéfice des seules classes 4 et 5 étoiles

Principaux acteurs industriels français

- **Foyers fermés et inserts** : Cheminées Philippe, Brisach, Cheminées Richard Le Droff, Invicta, Cheminées de Chazelles, Cheminées Seguin-Dutériez...
- **Poêles à bois** : Supra, Godin, Deville, Staub Fonderie (FrancoBelge), Invicta, France Turbo...
- **Chaudières bois** : Energie Système, Silène, Self Climat Morvan, Chaudières Miquée, Chaudières Perge, Atlantic...
- **Cuisinières** : Deville, Godin...

Le marché français du chauffage au bois domestique

Historique des ventes d'appareils de chauffage au bois domestique en France
source : ADEME/SER



Évolution des ventes d'appareils de chauffage au bois en France sur la période 2004-2011
source : ADEME/SER

	2004	2005	2006	2007
Inserts, foyers fermés	246 000	253 000	282 000	220 000
Poêles à bois	83 000	127 000	205 000	190 000
Chaudières	8 800	18 000	29 000	18 000
Cuisinières	10 500	10 500	13 600	11 000
	2008	2009	2010	2011
Inserts, foyers fermés	238 000	194 200	180 000	169 455
Poêles à bois	217 000	254 670	258 770	265 512
Chaudières	27 000	20 900	17 340	16 500
Cuisinières	11 200	9 870	7 700	7 500

Qualifications Qualibois pour les chaudières et appareils indépendants



L'Association Qualit'EnR délivre des appellations Qualibois pour les installateurs d'appareils de chauffage au bois domestique compétents :

- Depuis 2007 pour les chaudières manuelles et automatiques (appareils raccordés à un circuit hydraulique) ;
- Depuis 2010 pour les poêles, inserts et cuisinières (appareils de chauffage par convection et rayonnement).

Près de 2 000 installateurs sont titulaires de la qualification Qualibois millésime 2011.

■ Les modes de soutien à la filière :

- crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2012 (article 200 quater du Code Général des Impôts)

	opération seule	bouquet de travaux
primo-acquisition	15%	23%
remplacement	26%	34%

- éco-prêt à taux zéro ;
- TVA réduite (matériels et main d'œuvre) dans les logements de plus de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- aides de l'ANAH ;
- aides régionales.

■ Le chauffage au bois domestique : un gain de pouvoir d'achat

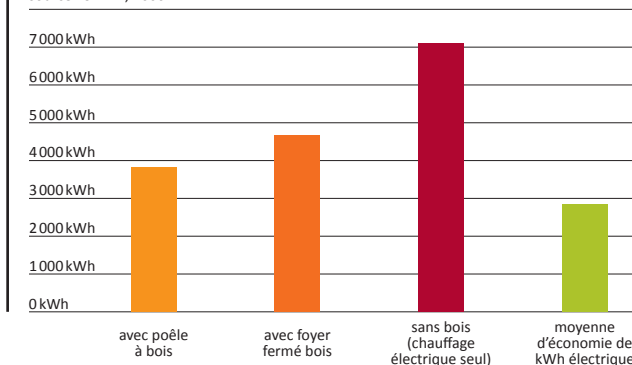
Les appareils indépendants de chauffage au bois éligibles au crédit d'impôt (essentiellement les poêles et les foyers fermés/inserts) sont des appareils de chauffage d'appoint, c'est-à-dire qu'ils ne constituent pas, en général, le seul moyen de chauffage de la maison. Ils permettent néanmoins une diminution substantielle de l'utilisation du système de chauffage principal.

Cas des maisons chauffées à l'électricité

L'enquête 2006 du Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie (CEREN) relative aux ménages qui se chauffent au bois et à l'électricité a permis de déterminer les économies réalisées sur la consommation électrique pour le chauffage : en moyenne 40 %.

Consommation moyenne d'électricité pour le chauffage (kWh)

source : CEREN, 2006



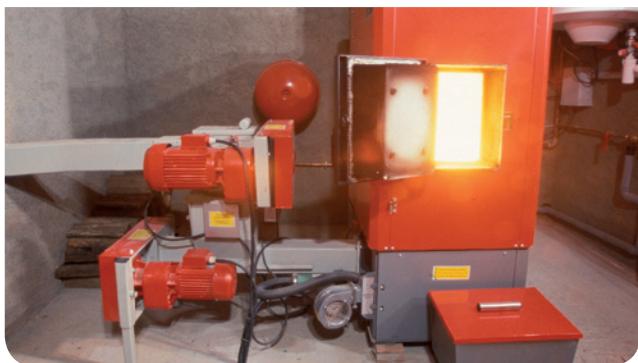
L'emploi en chauffage d'appoint d'un poêle à bois ou d'un insert/foyer fermé permet l'économie de près de 3 000 kWh de chauffage électrique.



© CHEMINÉES DE CHAZELLES



© JOTUL



© RÉGION ALSACE



Syndicat des énergies renouvelables
13-15, rue de la Baume
Tél. : +33 1 48 78 05 60
Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr



© GARCHA / FOTOLIA